

C'est en janvier 1996 que le Canada et la coalition mondiale de pays de même opinion, d'organismes internationaux, d'organismes de l'ONU et d'organisations non gouvernementales ont commencé à chercher des moyens d'interdire complètement ces mines. En octobre de la même année, la Conférence d'Ottawa, intitulée *Vers l'interdiction complète des mines antipersonnel*, réunissait les représentants de 50 États participants et de 24 autres inscrits à titre d'observateurs, tous désireux d'arrêter une stratégie pour réaliser l'objectif d'interdiction. Dans la Déclaration d'Ottawa, les États participants se sont engagés à « conclure le plus tôt possible une entente internationale juridiquement contraignante pour interdire les mines antipersonnel ». Le Canada les a alors tous invités à s'associer à lui pour négocier une interdiction qui serait signée en décembre 1997. En mai 1997, plus de 60 États s'étaient engagés à signer.

La Conférence de Bruxelles, qui se tiendra du 24 au 27 juin, s'inscrit dans la même foulée; elle servira à préparer les négociations qui se tiendront à Oslo en septembre, dont émanera le traité proprement dit. Tous les États seront invités à signer le document à Ottawa pendant la première semaine de décembre.

Crime organisé transnational et corruption

Au Sommet de Halifax, en 1995, a vu le jour un groupe d'experts du crime organisé transnational, issus des milieux de la police, de la justice, de l'immigration, des douanes et du renseignement. Les dirigeants lui ont confié un triple mandat : 1) examiner l'ampleur et la qualité de la coopération entre les pays; 2) passer en revue les arrangements bilatéraux et multilatéraux existants et cerner les lacunes; 3) proposer des recommandations quant aux améliorations nécessaires ou souhaitables.

En tant que président du Sommet de Halifax, le Canada a été chargé de faire démarrer les travaux du groupe d'experts et de développer les 40 recommandations approuvées au Sommet de Lyon pour lutter contre le crime organisé transnational. Les recommandations de ce groupe ont aussi fait l'objet d'un débat considérable à la Commission de l'ONU sur la prévention du crime et la justice pénale, au sein de laquelle le Canada, ses partenaires des sommets et les pays de même opinion préconisent une action concertée et intégrée pour combattre le crime organisé transnational et le blanchiment de l'argent.

Au Canada, certaines de ces recommandations se traduisent par de nouveaux textes de loi qui visent à faire échec aux groupes criminels organisés et au crime dans le domaine informatique. Les travaux du groupe ont contribué à améliorer la coopération bilatérale et internationale dans des domaines aussi variés que la contrefaçon de documents de voyage, l'échange d'informations en matière d'application de la loi, la collaboration pour le contrôle des armes à feu et l'incidence des technologies nouvelles et émergentes.